

Charte d'Amiens :

« *L'attachement indéfectible* »

de Force Ouvrière

groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la
 mener pour la disparition du salariat et du patronat ». Le Congrès considère que
 on est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique
 en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que
 en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les
 , cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme
 ation des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation
 immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc.
 n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale,
 er que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la
 nsidère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe
 de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui
 vrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances
 philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.
 nce, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué,
 dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception
 ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le
 at les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations,
 clare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique
 ercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas,
 e groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors
 et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation social.

D'abord motion, largement votée le 13 octobre 1906 lors du IX^e Congrès de la Confédération Générale du Travail, la Charte d'Amiens, reconnue sous cette appellation depuis 1912, célèbre cette année ses 120 ans. C'est « Le » texte qui définit l'indépendance syndicale, notamment vis-à-vis des partis politiques. Ce véritable phare pour le monde syndical, pas toujours suivi par certains dans l'Histoire, fait intrinsèquement partie des valeurs de FO. L'affirmation en effet de la notion d'indépendance syndicale et de sa mise en pratique a été fondatrice dans la création de la confédération en 1948. Retour sur les termes de ce texte que FO applique chaque jour scrupuleusement, ses impératifs, son contexte d'adoption et son histoire.

Charte d'Amiens
1906

Charte d'

« *l'attachement indéfectible* »PRINCIPES ET GENÈSE
D'UN TEXTE FONDATEUR

Elle constitue pour FO une référence, un socle, un texte fondateur... La Charte d'Amiens a 120 ans cette année. Adoptée le 13 octobre 1906 à Amiens (Somme) lors du IX^e Congrès (tenu du 8 au 13 octobre) de la Confédération Générale du Travail (CGT), créée onze ans plus tôt à Limoges. La Charte (connue sous ce nom à partir de 1912) va marquer de sa force, de ses principes et de sa portée le monde syndical dès ce début de XX^e siècle. Plus d'un siècle plus tard, l'importance du texte adopté (venant confirmer alors l'article 2 constitutif de la CGT) n'a pas faibli dans ce qu'il dit de l'indépendance syndicale. Une indépendance au cœur de la fondation

de FO en avril 1948 et qu'elle porte scrupuleusement depuis, par ses comportements, déclarations et actions.

L'INDÉPENDANCE
AU CŒUR DES DÉBATS

Que dit le texte de 1906, motion devenue charte, adopté lors du congrès d'Amiens par 830 voix (huit voix contre et un vote blanc)? Il affirme d'emblée, entre autres, que le regroupement des travailleurs se fait « en dehors de toute école politique ». Le texte, qui affirme « l'émancipation intégrale » de la classe ouvrière et « préconise comme moyen d'action la grève générale », « est une reconnaissance de la lutte des classes, qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes

d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière ». Autre déclaration adoptée : « En ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. (...) En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se

Libres et indépendants, une dev

En avril dernier, le congrès de FO à Dijon a ainsi rappelé, dès les premières lignes de sa résolution générale, son « attachement indéfectible » à la Charte d'Amiens. Celui-ci renvoie directement « aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la CGT-FO vis-à-vis de l'État, du patronat, des gouvernements, des partis ou des groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques et de façon générale leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical. Il [le congrès, NDLR] considère que l'indépendance syndicale vis-à-vis de toute structure ou influence extérieure est une nécessité et la condition indispensable à la représentation et à la défense efficace

et permanente des droits et intérêts matériels et moraux des travailleurs, salariés actifs, chômeurs et retraités. Pour le Congrès, l'indépendance syndicale est à la base de toute action syndicale dont la pratique contractuelle, toujours fondée sur le rapport de force, est un des outils essentiels. De ce point de vue, liberté syndicale, liberté de négociation et droit de grève sont intimement liés et constituent la base de l'expression de toutes les revendications ».

En œuvre depuis 1948

Ce rappel des principes de la Charte est, pourrait-on dire, un grand classique et fort de sens à Force Ouvrière. Il vient souligner, tant dans les textes de la résolution du CCN (Comité confédéral national) que dans celles issues des

congrès confédéraux, ou encore dans les textes de résolutions produits par les structures FO, le poids fondateur de la Charte pour l'organisation née en 1948. Et pour cause! C'est justement sur les principes d'indépendance vis-à-vis du politique, concrètement en opposition à la mainmise sur la CGT du parti communiste français, relais de Moscou, que FO s'est bâtie en avril 1948. Cela, à la suite du départ de dirigeants (dont Léon Jouhaux, alors co-secrétaire général de la CGT) de la centrale le 19 décembre de 1947. De quelle manière depuis sa création FO applique-t-elle la Charte d'Amiens? Fort simplement : à chaque strate de la confédération, l'expression est syndicale, toute syndicale et uniquement syndicale. Dans la liberté et l'indépendance. Ce qui

'Amiens : « tible » de Force Ouvrière



THÉOPHILE ALEXANDRE STEINLEN

préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. » Ces principes édictés par le IX^e Congrès définissent donc l'indépendance du syndicat vis-à-vis des partis et actent le fait qu'il doit se situer aussi hors de toute religion et influence religieuse, notamment. Ce texte est en quelque sorte un mode d'emploi à destination du syndiqué, lequel doit se conformer à un principe que l'on pourrait résumer simplement : laisse tes convictions et possibles engagements politiques, ou autres, à la porte du syndicat.

UN CONTEXTE PROTÉIFORME

Un an avant l'adoption de la Charte, la loi sur la laïcité, décidant une

séparation des Églises et de l'État, avait été votée le 9 décembre 1905. Cette année-là, encore, sur le plan international, une révolution est déclenchée en Russie contre l'omnipotent tsar Nicolas II. Une révolution de la misère, qui conduit ouvriers et paysans à des révoltes et à des grèves. L'épisode de la mutinerie, en juin, des marins du cuirassé Potemkine marquera l'Histoire. Cette année-là verra la création des soviets. Autre élément de contexte historique, à des milliers de kilomètres de là, en Angleterre et en Allemagne, le lien entre syndicalisme et parti politique, ou plutôt la confusion des genres, va agir comme un catalyseur dans le positionnement français en faveur de l'indépendance

Suite en page 14

se mise chaque jour en pratique

rappelle d'ailleurs la liberté des salariés de cotiser à un syndicat, hors de toute influence et clientélisme. C'est pour cela que FO s'est toujours opposée au principe du chèque syndical. À FO, les décisions syndicales se prennent au sein des syndicats, des unions départementales, des fédérations, du CCN, de la commission exécutive, du bureau confédéral, du congrès confédéral... et cela sans qu'elles soient prises sous une quelconque influence politique, outre autre. C'est de sa seule voix que FO parle. Par ailleurs – ce qui étonne d'ailleurs souvent certains observateurs, peu familiers des principes de la Charte d'Amiens et qui verraient d'un bon œil l'intégration des syndicats dans les rouages politiques pour servir de courroie de transmission aux partis,

ce qui reviendrait à inféoder le syndicat –, le commentaire du programme de tel ou tel parti politique n'a pas le droit de cité à FO. De même que la prise de position en faveur ou contre chacun d'eux, et pas non plus d'appel à voter pour les uns ou les autres.

Dans le registre du vote, FO ne prendra position qu'une fois, en 1969, appelant à se prononcer contre la réforme du Sénat (visant une fusion avec le Conseil économique et social), faisant l'objet d'un référendum sous la présidence de Charles de Gaulle. FO s'opposait alors au risque d'une intégration des syndicats dans l'appareil d'État. À FO, chaque adhérent, chaque militant qui prend connaissance de l'histoire de l'organisation (notamment à l'occasion des stages « Découverte » organisés

par le CFMS) mesure l'importance de la Charte, sa dimension incontournable dans la voix que porte l'organisation.

« *Moi, mon interlocuteur, c'est l'exécutif* », soit le président de la République et le gouvernement, indiquait récemment le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. Manière de signifier que les prises de position de FO, ses revendications, ses critiques, s'adressent à ceux actuellement aux manettes, en clair à ceux dont les décisions sont susceptibles d'avoir des conséquences, en bien ou en mal, sur les « *intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés* ». Or, ce sont ces intérêts que FO défend, rappelait Frédéric Souillot en avril dernier, à la veille du congrès confédéral de Dijon.

Valérie Forgeront

Charte d'Amiens : « *l'attachement indéfectible* » de Force Ouvrière

Suite de la page 13

syndicale. Le Labour Party en Angleterre et le parti social-démocrate allemand règnent en effet en maîtres sur les centrales syndicales. Et les querelles politiques intestines propres à chacun de ces partis perturbent à longueur de temps le travail syndical.

Portant haut l'indépendance syndicale (il en était question toutefois dès la création de la CGT en 1895, puis notamment en 1902) et notifiant aussi la liberté de conscience du syndiqué, le texte de la Charte prend donc forme en France en 1906, dans un contexte de débats (ainsi mis à l'ordre du jour du IX^e Congrès) sur les « *rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat* », soit les partis politiques et les syndicats.

LA VICTOIRE DU CONCEPT DE L'INDÉPENDANCE

Le débat se déroule sur fond de tentative de certains partis de prendre une position ascendante, pour ne pas dire de contrôle, du mouvement syndical ouvrier. Se pose aussi entre autres le problème du lien à nouer, ou pas, entre la jeune CGT d'alors et la encore plus jeune SFIO (parti socialiste), créée en 1905 et en plein essor.

Au sein de la centrale, alors que le courant Guesdiste (de Jules Guesde) souhaite une entente entre les deux et pose, en quelque sorte, le postulat d'une subordination du syndicat au politique, le courant de Victor Griffuelhes (syndicaliste révolutionnaire et secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909) – qui s'alliera au courant réformiste, prônant de distinguer action syndicale et action politique – se prononce pour l'indépendance vis-à-vis du politique. Ce positionnement l'emportera donc en 1906 par l'adoption au congrès de la motion, et future Charte, rédigée par Victor Griffuelhes et Émile Pouget.

À noter qu'en 1921, la création de la CGTU/unifiée (laquelle perdurera jusqu'en 1936), par un courant minoritaire de la CGT, dirigée alors par Léon Jouhaux, mettra pour le moins à mal le principe de l'indépendance, répandant les effets de ses liens plus qu'étroits avec le parti communiste français et l'Internationale communiste.

Autre contexte, social celui-là. Six mois avant l'ouverture du IX^e Congrès avait eu lieu (le 10 mars 1906) la catastrophe de Courrières, dans le Nord-Pas-de-Calais, où, chiffres officiels, 1099 mineurs avaient trouvé la mort du fait d'explosions dans plusieurs fosses. La colère des ouvriers face à ce drame et à la gestion des secours par le patronat et les autorités conduira, dans tous les bassins

miniers, à des grèves massives (jusqu'à 60 000 grévistes) et longues à partir du 14 mars. La reprise complète du travail dans les mines se fera en mai. Ces grèves seront durement réprimées par Georges Clemenceau, alors ministre de l'Intérieur, engageant l'armée contre les ouvriers. Cela lui vaudra le nom de « briseur de grève ». Ces grèves amèneront toutefois le patronat à devoir concéder des hausses de salaires et par ailleurs, par la loi du 13 juillet 1906, le repos hebdomadaire obligatoire sera instauré. Le IX^e Congrès s'ouvre donc dans ce contexte social encore marqué par le drame de Courrières, dont le souvenir de la gravité et des mois de lutte qui s'en sont suivis est resté, jusqu'à nos jours, dans la mémoire de la région et plus largement, à l'échelon national, dans la mémoire de toute la classe ouvrière.

Valérie Forgeront

